

COMMUNE DE PRAHECQ

-

**COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2025**

-

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE





Table des matières

I/ RESUME DES RESULTATS D'EXECUTION 2025	3
II/ RAPPEL DES PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF 2025	4
a) Entretien le patrimoine de la Commune :	5
b) Valoriser le domaine public communal :	5
III/ EVOLUTION DES RESSOURCES ET CHARGES - 2025	7
1) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	7
a) Charges financières :	8
b) Charges à caractère général :	9
c) Autres charges de gestion courante :	10
d) Charges de personnel :	10
e) Charges exceptionnelles :	11
f) Dépenses de fonctionnement par habitant :	11
2) RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	12
a) Atténuations de charges :	13
b) Produits des services, domaines et ventes :	13
a) Impôts et taxes :	13
b) Dotations et participations :	15
c) Autres produits de gestion courante :	17
d) Produits financiers et exceptionnels :	18
e) Excédent reporté :	18
Bilan des recettes de fonctionnement :	19
Bilan de la section de fonctionnement :	20
3) DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	21
a) Répartition des opérations d'investissement :	22
b) Emprunts :	22
c) Déficits antérieurs :	23
4) RECETTES D'INVESTISSEMENT :	24
a) Opérations d'ordre :	24
b) Dotations :	25
c) Subventions d'investissement :	25
d) Emprunts :	26
e) Restes à réaliser :	26
Bilan de la section d'investissement :	26
IV/ BUDGET CONSOLIDE	27
V/ CREDIT D'INVESTISSEMENT	28
VI/ NIVEAU D'EPARGNE	28





VII/ NIVEAU D'ENDETTEMENT	29
VIII/ CAPACITE DE DESENDETTEMENT	31
IX/ NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION.....	31
X/ EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE	31

I/ RESUME DES RESULTATS D'EXECUTION 2025

REALISATIONS 2025

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	2 400 001,43 €	2 813 284,19 €	413 282,76 €	753 739,89 €
INVESTISSEMENT	517 784,86 €	858 241,99 €	340 457,13 €	

REPORTS N-1

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	0 €	400 000,00 €	400 000,00 €
INVESTISSEMENT	-75 283,24 €	0 €	-75 283,24 €

TOTAL 2025 (reports + réalisations)

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	FONDS DE ROULEMENT
FONCTIONNEMENT	2 400 001,43 €	3 213 284,19 €	813 282,76 €	1 078 456,65 €
INVESTISSEMENT	593 068,10 €	858 241,99 €	265 173,89 €	

RESTES A REALISER 2025

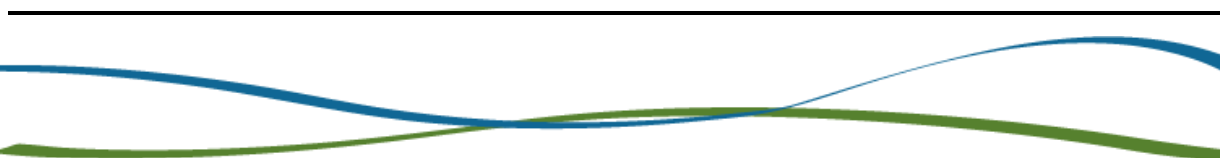
SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €
INVESTISSEMENT	61 556,53 €	28 194,00 €	-33 362,53 €

RESULTATS CUMULES

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	EXCEDENT A REPORTER
FONCTIONNEMENT	2 400 001,43 €	3 213 284,19 €	813 282,76 €	1 045 094,12 €
INVESTISSEMENT	654 624,63 €	886 435,99 €	231 811,36 €	

CALCUL DES RESULTATS 2025

SECTION	RESULTATS A LA CLOTURE 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE	CLOTURE DE L'EXERCICE
INVESTISSEMENT	-75 283,24 €	/	340 457,13 €	265 173,89 €
FONCTIONNEMENT	1 056 228,02 €	656 228,02 €	413 282,76 €	813 282,76 €
TOTAL	980 944,78 €	656 228,02 €	753 739,89 €	1 078 456,65 €





II/ RAPPEL DES PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF 2025

1) FINANCES – FISCALITE :

a) Apurement complet du déficit comptable d'investissement :

Ce déficit ne correspond pas à une dépense supérieure aux ressources de la Commune mais à une application des règles de la comptabilité publique qui prévoit que les virements de la section de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement (appelés aussi autofinancements) peuvent être inscrits au budget primitif d'une année mais pas au compte administratif de la même année.

Dès lors, les fonds demeurent dans la section de fonctionnement mais la dépense est inscrite comme déficitaire au sein de la section d'investissement.

Il était prévu un apurement progressif de ce déficit depuis le début du mandat. L'objectif de l'exercice 2025 est d'apurer complètement le déficit afin d'obtenir deux sections positives en fin d'exercice.

b) Continuité d'apurement de la dette :

L'objectif pour l'année 2025, dernière année pleine du mandat, était de poursuivre un financement des projets d'investissement, intégralement par l'autofinancement de la Commune. Ainsi, la dette totale de la Commune est passée, pour la première fois depuis au moins une décennie, en-dessous du million d'euros, avec un total de **899 346,46 €** (intérêts compris).

c) Maintenir les taux de fiscalité :

Depuis 2020, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties n'a pas évolué avec 37,94%.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties quant à lui, est demeuré inchangé depuis plus de 20 ans avec 78,61%.

Enfin, le taux de taxe d'habitation (affectant notamment les résidences secondaires) est maintenu à 13,85%, l'un des taux les plus bas de l'agglomération.

L'objectif de cet exercice était, comme les précédents, de financer l'ensemble des politiques publiques de la Commune sans augmentation des taux d'imposition soit sans pression fiscale supplémentaire sur les administrés.

2) VARIATION DES EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL :

Du fait du départ à la retraite de deux agents, mais malgré l'accord d'avancements de grades, l'augmentation des cotisations retraites CNRACL, l'augmentation des dépenses d'assurance du personnel ainsi que des cotisations à la médecine du travail, il était prévu une stabilisation des dépenses de personnel.

Ces charges ont été contrôlées et ont même pu être diminuée.

3) ENERGIES :

Les années 2022 et 2023 ont vu de très fortes augmentations des dépenses d'énergie et ce malgré les actions et projets venant limiter les consommations de la Commune. Les dépenses 2024 ont pu se stabiliser et diminuer en comparaison de ces deux exercices. Néanmoins, les coûts restent bien supérieurs aux années précédant la crise énergétique.

En prenant des marges de sécurité au sein du budget primitif, il était prévu une légère diminution des dépenses d'énergie, notamment électricité et gaz, ce qui a pu se vérifier en l'espèce.





4) PROJETS DE LA COMMUNE :

a) Entretien du patrimoine de la Commune :

La Commune a engagé des travaux de rénovation importants au sein de deux logements libérés, afin de pouvoir les remettre à la location dans les meilleures conditions possibles.

Il a été prévu l'achèvement de ces logements dans le courant de l'année, ce qui a pu être réalisé.

Également, les anciens locaux de la Trésorerie ainsi que ceux accueillant aujourd'hui La Poste feront également l'objet d'un projet de rénovation. Le projet est en cours et pourra avancer sur l'exercice suivant.

Une reprise importante de la toiture de l'église est prévue afin d'assurer son isolation et éviter toute dégradation à venir. Les financements sont désormais en cours de confirmation pour lancement du chantier.

Enfin, les travaux engagés de changement d'huisseries, menuiseries et d'isolation des bâtiments publics ont pu être achevés (salle polyvalente, complexe sportif).

b) Valoriser le domaine public communal :

Plusieurs chantiers ont été lancés durant l'exercice 2024 pour réaménager des espaces du domaine public. Il convenait de les achever en 2025 :

- Sécurisation et réhabilitation du Château de la Voûte ;
- Réaménagement et valorisation de l'aire de camping-car de la Commune ;
- Réaménagement du Clan de la Chaume ;
- Achèvement de la création de préaux aux écoles supportant des panneaux photovoltaïques ;
- Plantation d'arbres sur la place de la Mairie ;
- Reprise de l'ensemble de la voirie de la rue du Château.

c) Finaliser la mise en accessibilité des bâtiments publics :

Depuis plusieurs années, différents travaux ont été engagés par la Commune afin de rendre accessible ses bâtiments publics, notamment à l'ensemble des personnes pouvant être affectées d'un handicap.

Un budget important a été alloué afin de finaliser les aménagements restant à effectuer. Les différentes études sont en cours d'achèvement pour lancement des travaux.

OPERATIONS	PROJETS 2025 (INVESTISSEMENT)	BUDGETS
BATIMENTS	TRAVAUX 1 ALLEE DU CHAMP DE FOIRE (<i>trésorerie</i>)	30 000 €
	TRAVAUX REAMENAGEMENT LA POSTE	26 000 €
	AD'AP - ACCESSIBILITE BATIMENTS PUBLICS	81 000 €
	TOTAL OPERATION	137 000 €
MOBILIER	ROBOT(S) TONDEUSE - COMPLEXE SPORTIF	16 500 €
	DRONE	1 500 €
	MATERIEL CURAGE - CLAN DE LA CHAUME	9 000 €
	TOTEM ENTREE PRAHECQ	3 000 €
	MOBILIER DIVERS	40 000 €
	TOTAL OPERATION	70 000 €
CIMETIERE	AMENAGEMENT DU CIMETIERE	15 000 €



	<i>TOTAL OPERATION</i>	15 000 €
VOIRIE - ESPACES PUBLICS	AMENAGEMENT RUE DU CHATEAU	60 000 €
	PLANTATIONS PLACE DE LA MAIRIE	5 000 €
	<i>TOTAL OPERATION</i>	65 000 €
TOTAL		287 000 €





III/ EVOLUTION DES RESSOURCES ET CHARGES - 2025

1) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chiffres clés : 2 399 981,43 € de dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en 2025, soit une hausse de 105 888,59 € par rapport à l'année 2024, représentant une hausse de 4,62%, contre une baisse de 1,56% entre 2024 et 2025 (contre +5,74% entre 2022 et 2023, et +10,15% entre 2021 et 2022).

Type	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisé 2025
CHARGES FINANCIERES	42 536,94 €	38 159,36 €	33 823,63 €	28 975,07 €	23 947,83 €
CHARGES A CARACTERE GENERAL	577 628,67 €	686 840,65 €	756 386,57 €	710 980,23 €	809 028,36 €
AUTRES CHARGES COURANTES	432 334,65 €	450 543,95 €	449 291,24 €	466 244,63 €	498 000,47 €
CHARGES DE PERSONNELS	948 728,80 €	1 022 166,42 €	1 081 136,04 €	1 079 505,12 €	1 057 054,09 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 484,22 €	6 816,17 €	9 799,88 €	8 387,79 €	11 950,68 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 006 713,28 €	2 204 526,55 €	2 330 437,36 €	2 294 092,84 €	2 399 981,43 €
OPERATIONS D'ORDRE	24 497,70 €	30 492,56 €	0,00 €	3 240,00 €	20,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 031 210,98 €	2 235 019,11 €	2 330 437,36 €	2 297 332,84 €	2 400 001,43 €

L'étude de la structure des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) révèle une reprise de la hausse des dépenses de fonctionnement, après un exercice 2024 montrant la seule baisse enregistrée depuis la différence d'exercice 2020-2021 et l'arrêt d'une partie des services avec la pandémie de Covid-19.

Malgré cela, certains chapitres ont vu leurs charges baisser :

- Charges financières : près de 5 000 € de baisse du fait de la continuité du désendettement de la Commune.
- Charges de personnels : le chapitre enregistre une nouvelle baisse notamment due à deux départs à la retraite partiellement remplacés (réorganisation des services).

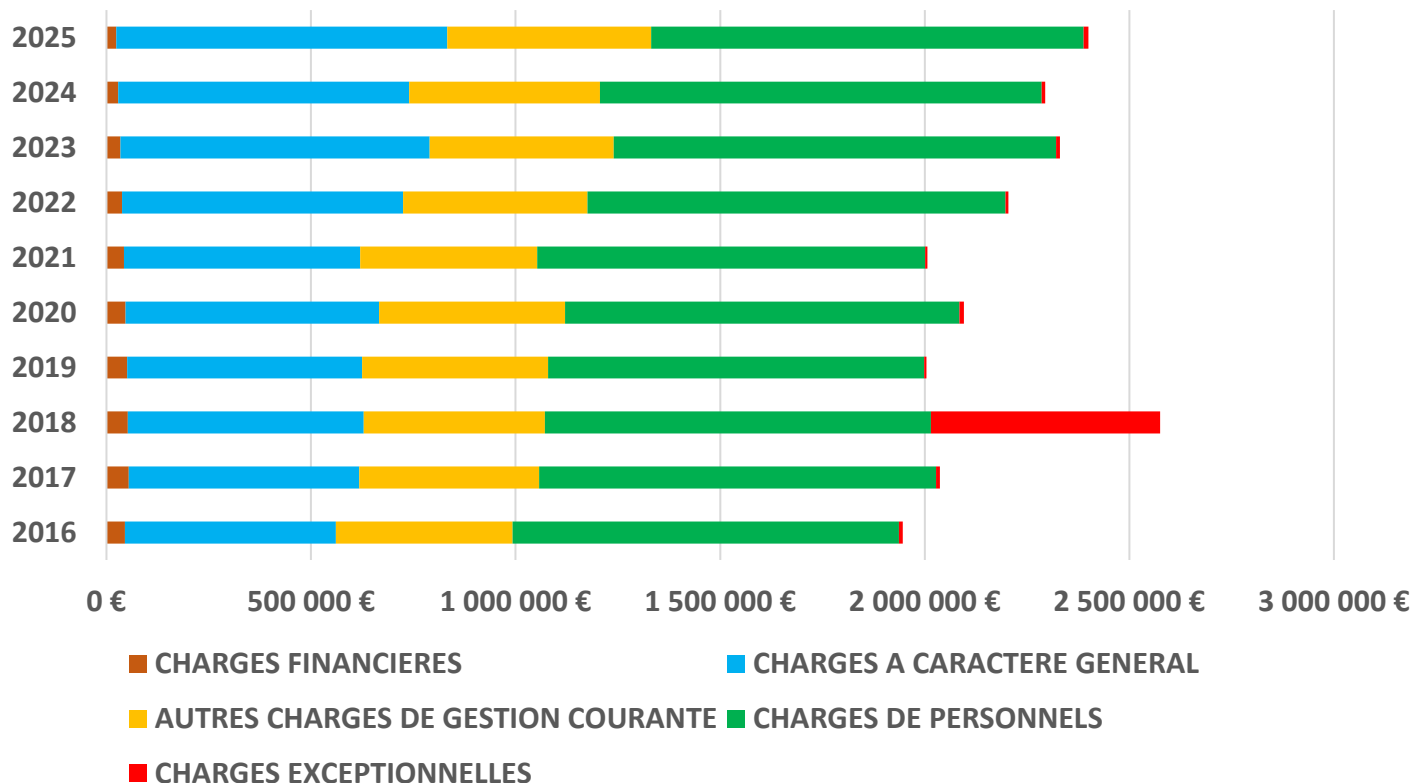
Des hausses importantes dans d'autres chapitres s'expliquent en partie comme suit :

- Une inflation générale sur l'année à 0,8% mais avec des secteurs plus impactés que d'autres (denrées alimentaires notamment) ;
- Des dépenses de liées aux rénovations de logements, engagés sur l'exercice 2024, dont l'achèvement s'est réalisé courant 2025, venant regrouper les paiements de factures sur cet unique exercice (73 000 € environ – chapitre Charges à caractère général) ;
- Une hausse de 15 000 € des cotisations à verser au Syndicat de Communes Plaine de Courance (chapitre Autres charges de gestion courante) ;
- La facturation tardive de travaux d'enfouissement de réseaux par le SIEDS (24 300 € environ – chapitre Autres charges de gestion courante).

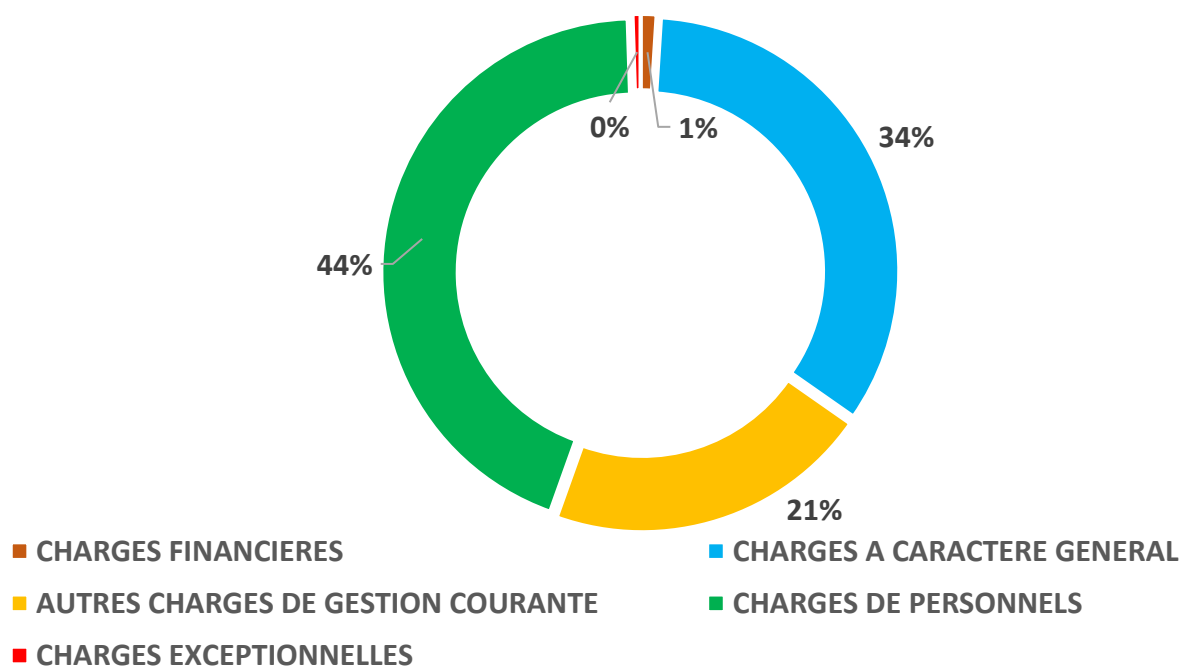




EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



a) Charges financières :





La diminution constatée des charges financières s'explique par la diminution des charges liées au remboursement des intérêts des emprunts en cours et marque la poursuite du désendettement progressif de la Commune. L'annuité de la dette demeure relativement similaire mais se compose d'un paiement des intérêts en diminution et d'un remboursement du capital (dépenses d'investissement) en augmentation.

Dépenses	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025
CHARGES FINANCIERES (Intérêts des emprunts)	46 835,77 €	42 536,94 €	38 159,36 €	33 823,63 €	28 975,07 €	23 947,43 €

b) Charges à caractère général :

Les charges à caractère général voient une augmentation importante de 98 048,13 € en comparaison de l'exercice précédent (+13,79%), à la suite d'une baisse de 45 406,34 € en 2024.

Cette augmentation s'explique avant tout par la réalisation des travaux de rénovations de deux logements de la Commune et certains bâtiments publics. Les budgets ont été engagés sur l'exercice 2024 mais sans paiement sur cet exercice ce qui a entraîné des dépenses faibles sur le chapitre. La facturation ayant eu lieu en quasi-totalité sur l'exercice 2025, cela entraîne une augmentation de facto de 73 368,34 €.

A cela s'ajoute le paiement de réparation de réseaux d'éclairage public suite à un vandalisme pour près de 18 500 €, la reprise de la voirie desservant l'aire de camping-cars pour 10 300 € environ ou encore des entretiens des véhicules lourds communaux pour près de 10 000 €.

Néanmoins, des diminutions notables ont été constatées à propos des dépenses d'énergie et en particulier sur le gaz. Toutefois, les coûts, qui plus est pour des consommations moindres, demeurent largement au-dessus des dépenses avant période de crise énergétique (*voir fiche focus Energies*). En effet, pour la prise en compte des chiffres ci-dessous, il convient d'indiquer que les consommations d'énergie (électricité et gaz confondus) ont diminué de 7,44% entre 2024 et 2025. Ces mêmes consommations ont diminué de 25,28% de 2021 à aujourd'hui. Pourtant, les dépenses sont toujours 128,30% supérieures à la période d'avant crise énergétique (en étant passé par +217,48% en 2023).

Dépenses	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025
Electricité	73 583,35 €	53 475,14 €	112 148,74 €	144 089,17 €	111 089,76 €	105 819,59 €
Gaz	49 985,34 €	32 106,69 €	44 301,01 €	127 611,96 €	109 321,86 €	89 567,14 €
Carburants	13 146,86 €	20 340,78 €	25 907,39 €	30 862,55 €	26 681,23 €	27 357,45 €

Les coûts de l'alimentation ont pu baisser à nouveau et se rapprocher des dépenses avant crise énergétique. Cependant, ces chiffres sont à contrebalancer par la diminution du nombre de repas servis due à la baisse du nombre d'élèves.

Dépenses	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025
Alimentation (Restaurant scolaire)	34 636,93 €	45 301,65 €	45 216,95 €	58 223,50 €	56 701,48 €	48 519,87 €





c) Autres charges de gestion courante :

Les charges courantes non incluses dans le chapitre précédent correspondent notamment aux indemnités de fonction des élus, aux subventions versées aux associations ou encore la participation de la Commune au financement du Syndicat de Communes Plaine de Courance.

Dépenses	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	454 093,23 €	432 334,65 €	450 543,95 €	449 291,24 €	466 244,63 €	498 000,47 €

Les dépenses sont ici en augmentation de 31 755,84 € notamment du fait d'une augmentation de 15 064,42 € de contributions au SCPC, de la facturation tardive des travaux d'enfouissement de réseaux du SIEDS pour 24 288,82 € ou encore la prise en charge d'un voyage scolaire pour 6 480 €.

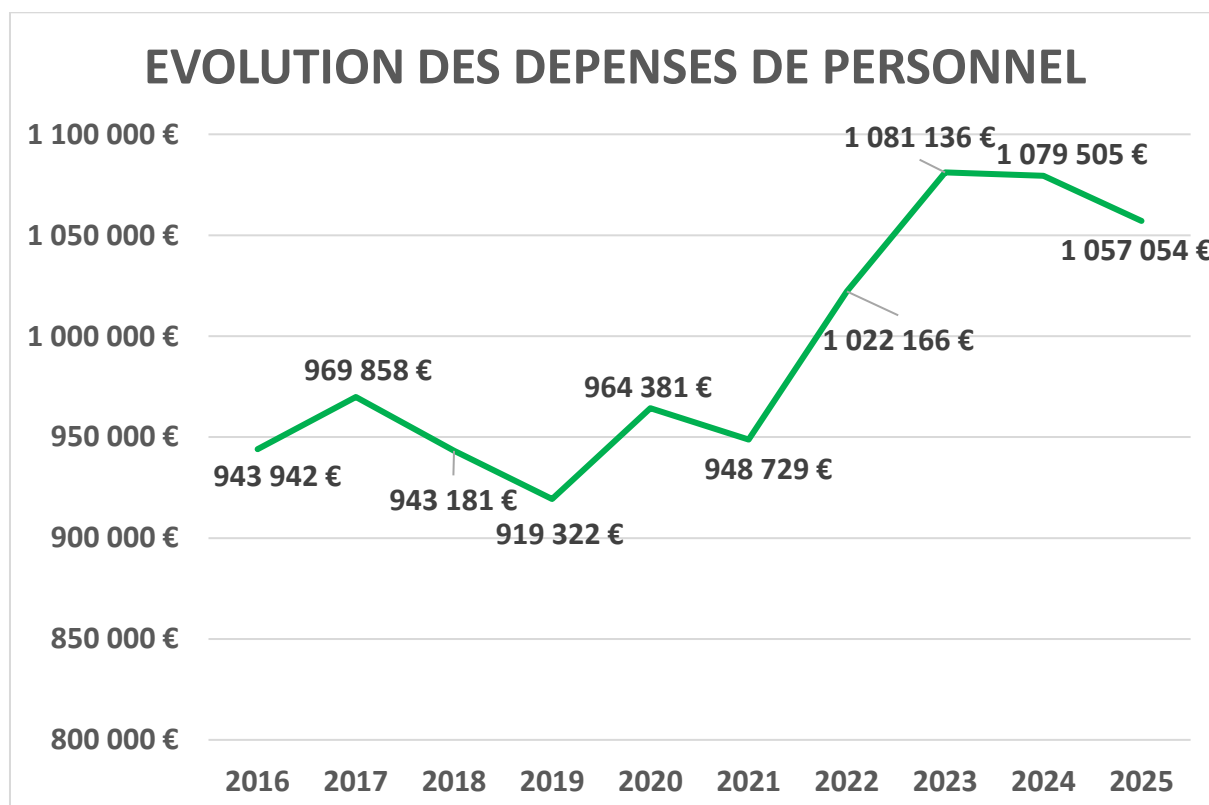
d) Charges de personnel :

Les charges de personnel comprennent les dépenses de « salaires » du personnel communal (traitement principal et indemnités), des impôts et taxes (cotisations URSSAF, retraites...) et des dépenses de personnel extérieur, correspondant à des renforts d'agents extérieurs à la Commune (contrat d'intérim CDG, saisonniers, etc.).

Ces charges ont été impactées par le Projet de Loi de Finances 2025 de l'Etat qui est venu augmenter, à nouveau, les cotisations employeurs de 3 points supplémentaires soit une hausse de 13 215,50 € (et ce malgré la diminution des effectifs de la Commune).

De même les coûts d'assurance du personnel ont également augmenté, à hauteur de 3 601,20 €.

Toutefois, après le départ de deux agents à la retraite, partiellement remplacés grâce à une réorganisation des services, le chapitre voit ses charges diminuer pour la deuxième année consécutive.





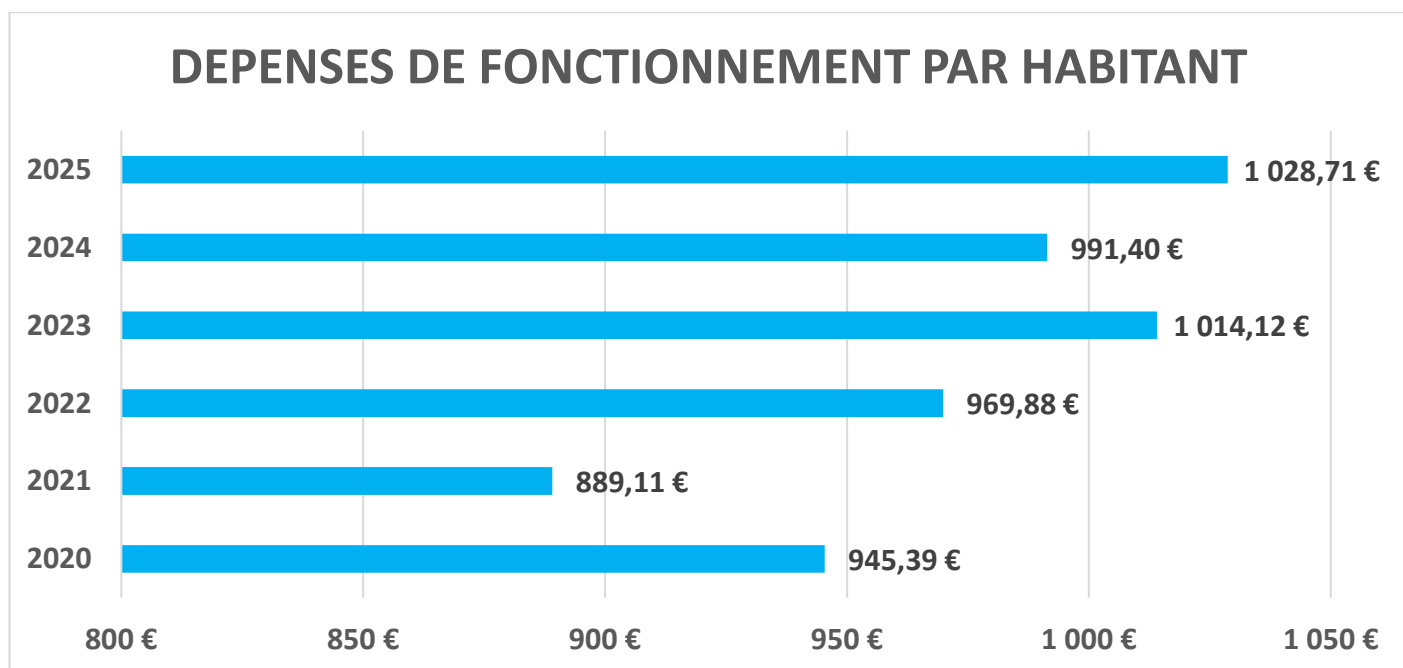
Cette baisse de 2,08% suite une baisse de 0,15% en 2024. L'ensemble des dépenses de personnel, dites « dépenses rigides » du fait du peu de marges de manœuvre budgétaire permises par ce chapitre, représente 44,04% des dépenses réelles de fonctionnement, contre 47,06% en 2024, montrant ainsi une maîtrise de la masse salariale de la Commune.

e) Charges exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles (charges exceptionnelles et dotations aux provisions) restent à montant total relativement faible, 11 950,68 € contre 8 387,79 € en 2024 et correspondent à un versement obligatoire en hausse, le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, et à la provision des créances douteuses de la Commune pour 1 140,68 €.

f) Dépenses de fonctionnement par habitant :

RATIO LEGAL		2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES DE FONCT. PAR HABITANT	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 006 713 €	2 204 526 €	2 330 437 €	2 294 113 €	2 294 113 €
	POPULATION	2257	2273	2298	2314	2333
	TOTAL	889,11 €	969,88 €	1 014,12 €	991,41 €	1 028,71 €





2) RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

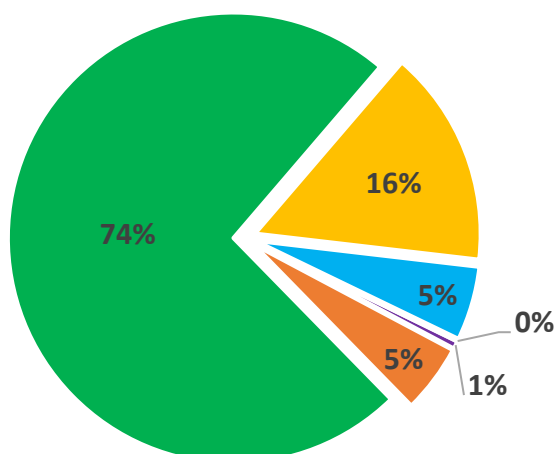
Chiffres clés : 2 813 284,19 € de recettes réelles de fonctionnement (RRF) en 2025, contre 2 853 195,07 € en 2024, soit une baisse de 39 910,88 € (-1,40%) par rapport à 2024, après une hausse de 5,26% par rapport à 2024, 1,66% en 2023 et 6,42% en 2022.

Type	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025
ATTENUATION DE CHARGES	1 385,35 €	21 391,58 €	12 731,22 €	20 805,67 €	15 237,58 €
PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTES	101 162,85 €	129 989,50 €	136 777,36 €	126 549,30 €	138 258,17 €
IMPÔTS ET TAXES	1 904 030,76 €	1 952 888,89 €	1 997 336,55 €	2 073 728,92 €	2 070 631,62 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	348 121,15 €	375 061,32 €	396 686,43 €	465 543,88 €	437 897,67 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	121 202,74 €	151 394,14 €	151 789,00 €	160 702,64 €	149 508,66 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS ET FINANCIERS	22 565,82 €	28 220,05 €	7 671,65 €	5 864,66 €	1 750,49 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 498 468,67 €	2 658 945,48 €	2 702 992,21 €	2 853 195,07 €	2 813 284,19 €

Cette diminution de recettes provient en majeure partie des éléments suivants :

- La baisse des atténuations de charges de plus de 5 000 € correspondant aux indemnités perçues par la collectivité en cas d'arrêt de travail d'agents. Une baisse des recettes signifie donc une baisse de l'absentéisme.
- La baisse des dotations et participations, notamment de l'Etat, de près de 20 000 €, avec une baisse significative des fonds d'amorçage pour le périscolaire (-12 000 € environ) et de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat (-15 000 € environ).
- La baisse des produits de gestion courante avec une baisse de remboursement de tiers notamment due à une moindre perception d'indemnités d'assurance ou de remboursements d'avances du fournisseur d'énergie SELIA (-7 000 € environ).

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



■ ATTENUATION DE CHARGES

■ IMPÔTS ET TAXES

■ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

■ PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTES

■ DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

■ PRODUITS EXCEPTIONNELS ET FINANCIERS



a) Atténuations de charges :

Les atténuations de charges (remboursements d'indemnités journalières pour arrêts maladie et accident du travail notamment) sont en diminution en 2025 en atteignant 15 237,58 € contre 20 805,67 € en 2024.

b) Produits des services, domaines et ventes :

Les recettes liées à ce chapitre sont en augmentation de 11 708,87 €.

<u>Recettes</u>	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025
TOTAL PRODUITS DES DOMAINES	101 162,85 €	129 989,50 €	136 777,36 €	126 549,30 €	138 258,17 €

Les principaux produits du chapitre correspondent aux ventes de cartes de pêche, à la facturation de restaurant scolaire et garderie ainsi qu'à la mise à disposition du personnel communal auprès de collectivités et établissements (mises à disposition pour des travaux de voirie et espaces verts auprès de communes proches, gestion du SIVOM de Prahecq...).

<u>Recettes</u>	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025
Droits de pêche	4 677,50 €	4 118 €	4 142,50 €	4 360 €	4 162,50 €
Cantine et garderie	72 566,53 €	85 856,11 €	98 021,22 €	90 349,92 €	88 283,32 €
Mise à disposition de personnel	7 333,08 €	16 858,02 €	18 805,27 €	19 795,37 €	18 548,11 €

Bien qu'enregistrant une légère baisse en comparaison de l'exercice 2024, les produits décrits ci-avant demeurent stables, notamment après une baisse importante des produits de cantine et garderie (baisse des effectifs scolaires).

Ces baisses sont contrebalancées notamment par de nouveaux produits enregistrés en 2025 :

- Remboursement de frais liés à la mise à disposition partielle du bâtiment de la médiathèque à la Communauté d'Agglomération du Niortais (4800 € environ) ;
- Perception de redevances d'occupation du domaine public de fournisseurs télécom (10 000 € environ).

a) Impôts et taxes :

Après plusieurs augmentations successives, dues avant tout aux augmentations des bases cadastrales décidées par l'Etat, entraînant une hausse des taxes foncières, le chapitre reste stable en comparaison de l'exercice précédent.

<u>Recettes</u>	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	1 904 030,76 €	1 952 888,89 €	1 997 336,55 €	2 073 728,92 €	2 070 631,62 €

Les recettes liées aux enregistrements des droits de mutation sont toutefois à nouveau en baisse (-22% suivant une baisse de 19% sur l'exercice précédent), comme pour la majorité des collectivités du département. A l'inverse, les produits de taxe sur les pylônes augmentent à nouveau cette année (+5%).

Cette année encore, la Commune ne reçoit plus aucune ressource liée au fonds de péréquation.





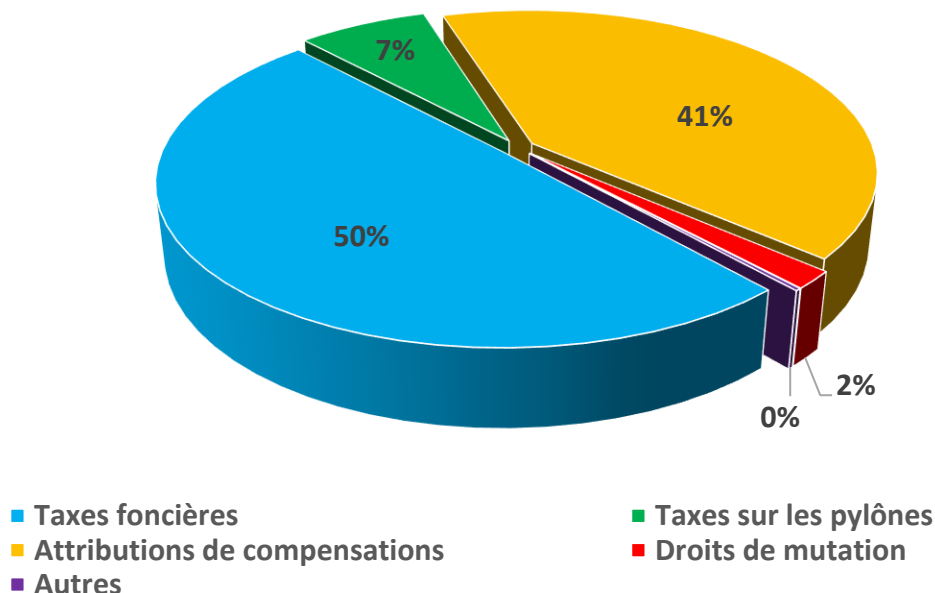
Les attributions de compensations, versées par la Communauté d'Agglomération du Niortais et relatives notamment aux produits de la Cotisation Foncière des Entreprises et aux reliquats de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, sont maintenues à un niveau identique pour l'exercice 2025. Celles-ci seront amenées à diminuer compte tenu du transfert de la médiathèque dans le giron de la C.A.N. Cela suppose en effet un transfert de moyens attribués à cette compétence par la Commune vers la C.A.N.

Principales recettes du chapitre :

<u>Recettes</u>	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025
Taxes foncières et habitation	855 335 €	896 605 €	963 739 €	1 016 828 €	1 028 186 €
Attrib. de compensation (CAN)	852 733 €	852 733 €	852 733 €	852 733 €	852 733 €
Fonds de péréquation	30 146 €	14 839 €	0 €	0 €	0 €
Droits de mutation	42 201,15 €	61 573,89 €	57 942,55 €	46 932,83 €	36 429,22 €
Taxe sur les pylônes	119 508 €	122 613 €	117 898 €	141 220 €	148 603 €

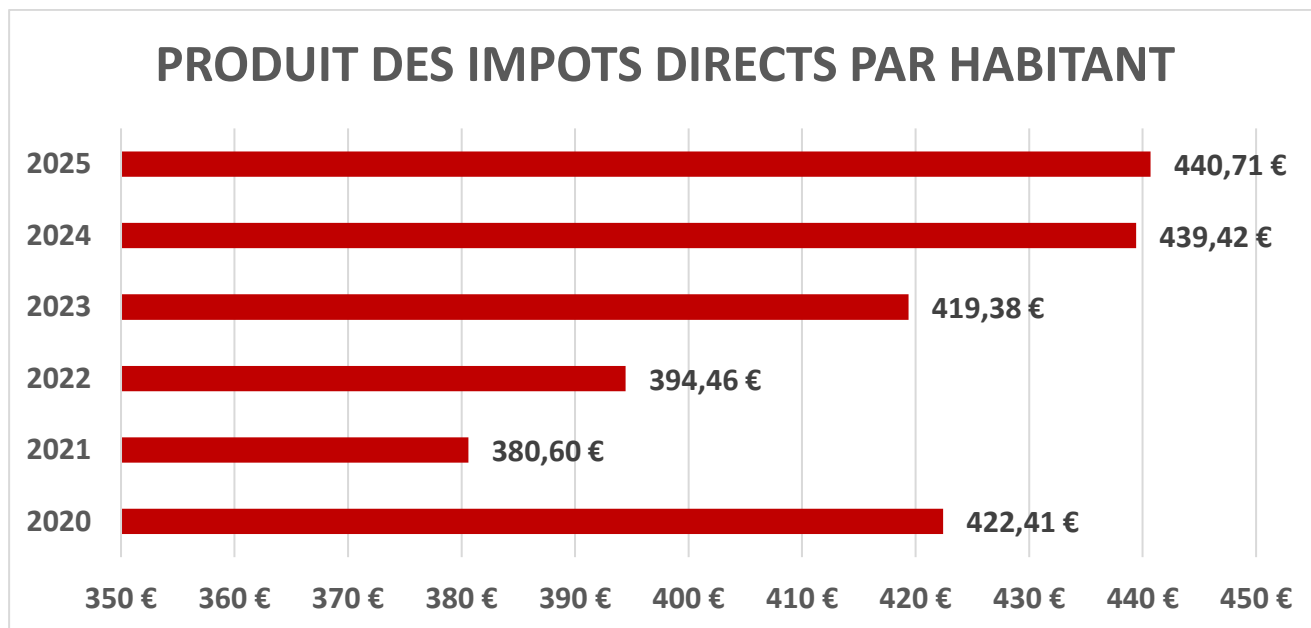
Les recettes liées aux impositions locales représentent de 73% des recettes de fonctionnement de la Commune (chiffre stable depuis plusieurs années) et sont ainsi indispensables à son principe de libre administration. Il est à noter que sur l'ensemble des recettes du chapitre, seules les taxes foncières relèvent véritablement du pouvoir de décision de la Commune, les autres étant avant tout liées à des décisions de taux et répartitions prises par l'Etat, notamment depuis la suppression de la taxe d'habitation.

REPARTITION DES IMPOTS ET TAXES 2025





RATIO LEGAL		2021	2022	2023	2024	2025
PRODUIT DES IMPÔTS DIRECTS PAR HABITANT	IMPOSITIONS	859 025 €	896 605 €	963 739 €	1 016 828 €	1 028 186 €
	POPULATION	2257	2273	2298	2314	2333
	TOTAL	380,60 €	394,46 €	419,38 €	439,42 €	440,71 €



b) Dotations et participations :

Le chapitre des dotations et participations enregistre une baisse de ses recettes (-6%).

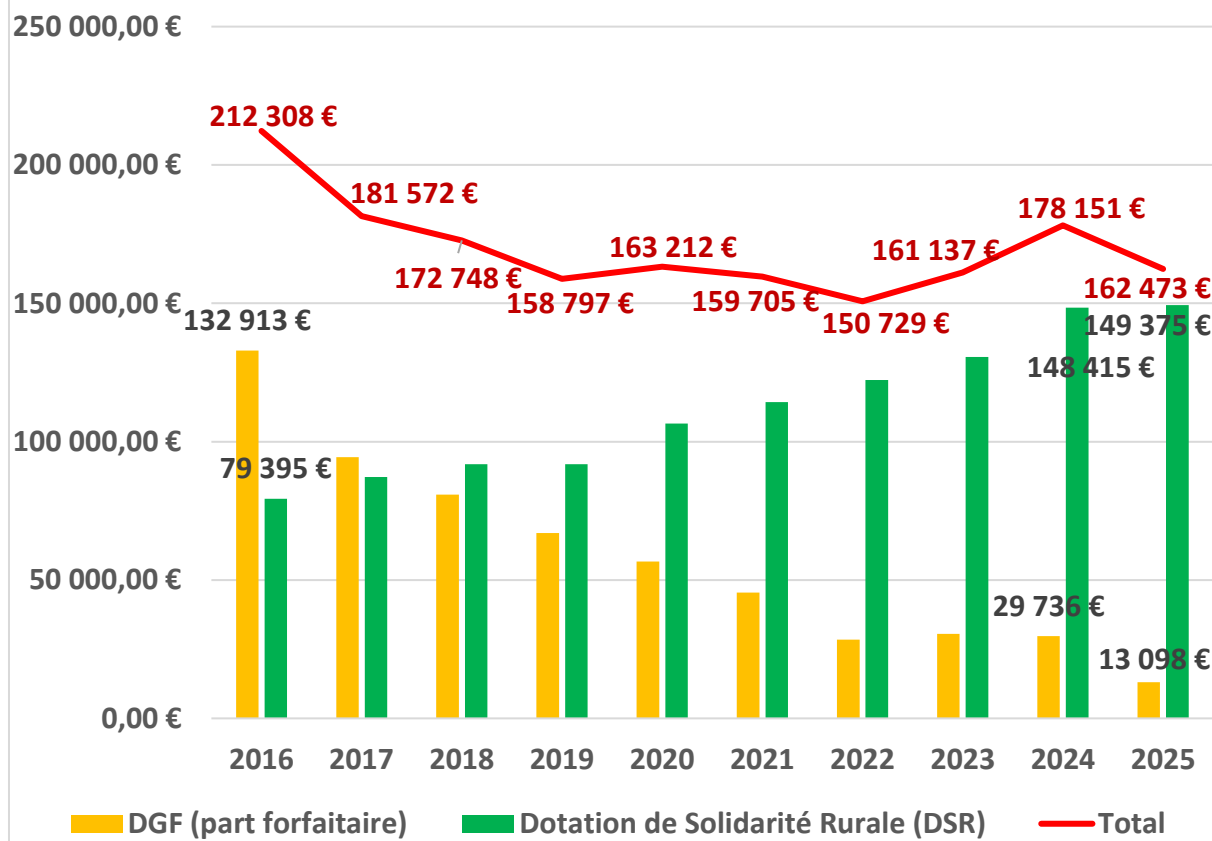
Celui-ci comprend les principales dotations de fonctionnement versées par l'Etat, à savoir la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Ces dotations sont, une fois réunies, en diminution de 15 678 € soit une baisse de 8,80%.

La DSR enregistre une augmentation (+960 €), à l'inverse de la DGF qui enregistre une forte baisse (-16 638 €).



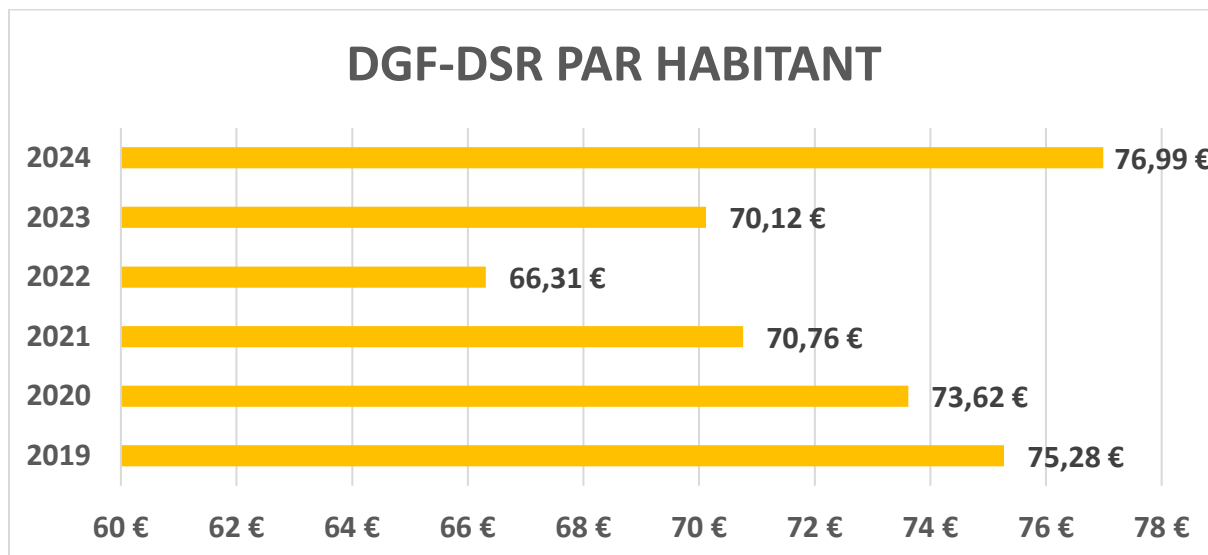


EVOLUTION DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT



RATIO LEGAL		2021	2022	2023	2024	2025
DGF-DSR PAR HABITANT	DGF-DSR	159 705 €	150 729 €	161 137 €	178 151 €	162 473 €
	POPULATION	2257	2273	2298	2314	2333
	TOTAL	70,76 €	66,31 €	70,12 €	76,99 €	69,64 €





On trouve également au chapitre les compensations prévues par l'Etat suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation et à des compensations suites à certaines exonérations de taxes foncières, pour 214 591 € (213 514 € en 2024).

Aussi, on trouve la part de fonctionnement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (7 255,86 €), et d'autres dotations et subventions diverses dont une subvention pour le remboursement des frais de scolarité d'un apprenti en situation de handicap (6 300 € contre 7360 € en 2024), des dotations pour les activités périscolaires également en baisse (12 837,21 € contre 24 100 € en 2024) ou encore la dotation d'aménité rurale du fait de la présence d'une zone Natura 2000 sur le territoire communal (16 667 €).

Recettes	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025
TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	348 121,15 €	375 061,32 €	396 686,43 €	465 543,88 €	437 897,67 €

c) Autres produits de gestion courante :

Ce chapitre est composé en grande majorité des recettes liées aux revenus des immeubles (logements, locaux commerciaux et salles municipales). Les revenus liés aux différents loyers et redevances d'occupation sont en légère baisse en atteignant 144 767,84 € contre 148 153,62 € en 2024. Cette baisse s'explique notamment par les rénovations en cours de deux logements ainsi que du maintien de l'arrêté de fermeture du Château de la Voûte le temps des travaux de reprise des désordres liées au séisme de juin 2023 (*voir fiche focus Location des salles municipales*).

Les produits de l'ensemble du chapitre sont en diminution dans leur ensemble du fait de la perception sur l'exercice précédent d'aides du fournisseur d'énergie prenant la forme de remboursements de factures d'électricité pour 9 723,33 €.

Se retrouvent également dans le chapitre divers remboursements de frais mais aussi la facturation des amendes pour dépôts sauvages ou divagation d'animaux pour un total de 300,07 € (330 € en 2024)..

Recettes	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	121 202,74 €	151 394,14 €	151 789 €	160 702,64 €	149 508,66 €





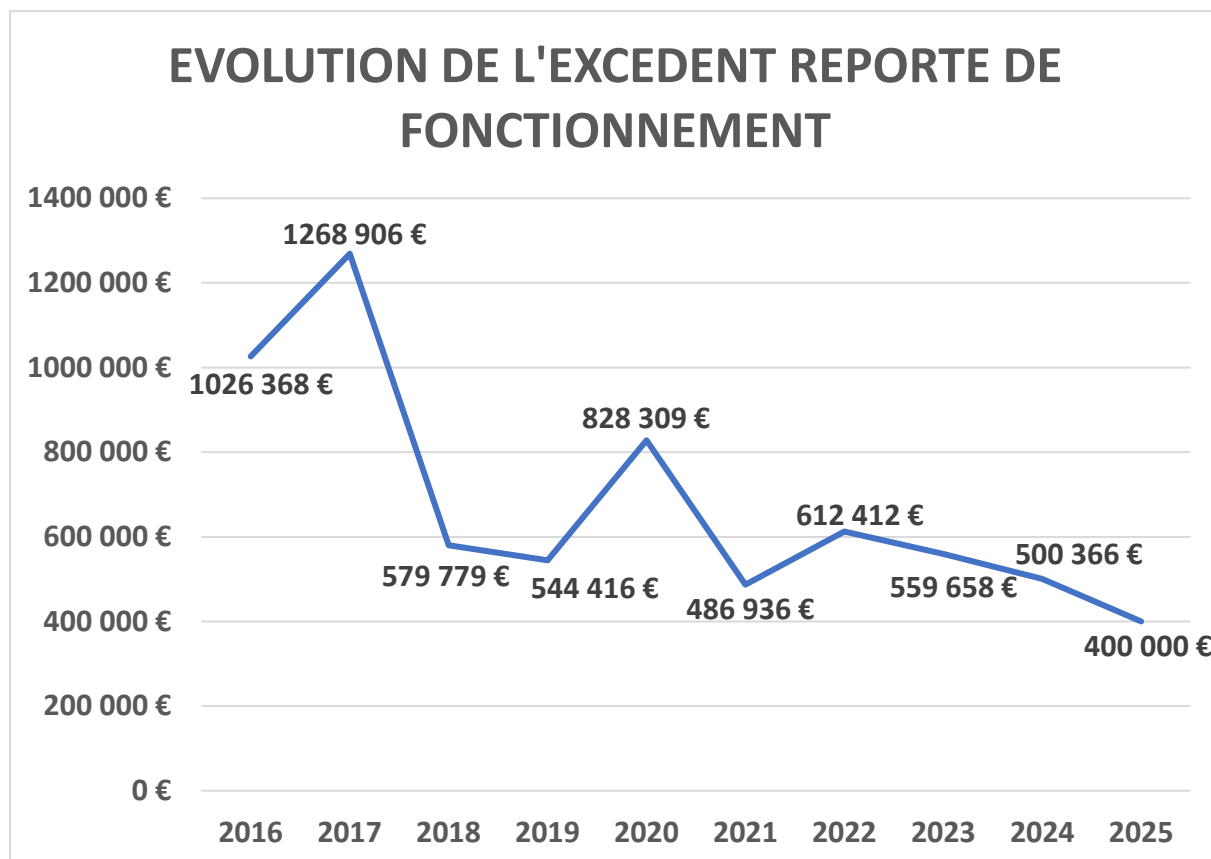
d) Produits financiers et exceptionnels :

Les produits financiers sont identiques à l'exercice précédent avec 170,93 € perçus en 2025.

Les produits exceptionnels quant à eux sont composés d'une utilisation de la provision dédiée aux créances douteuses (823,99 €) suite à la déclaration par la commission de surendettement de l'extinction de créances d'un occupant de logement de la Commune et de mandats annulés pour 735,57 €.

e) Excédent reporté :

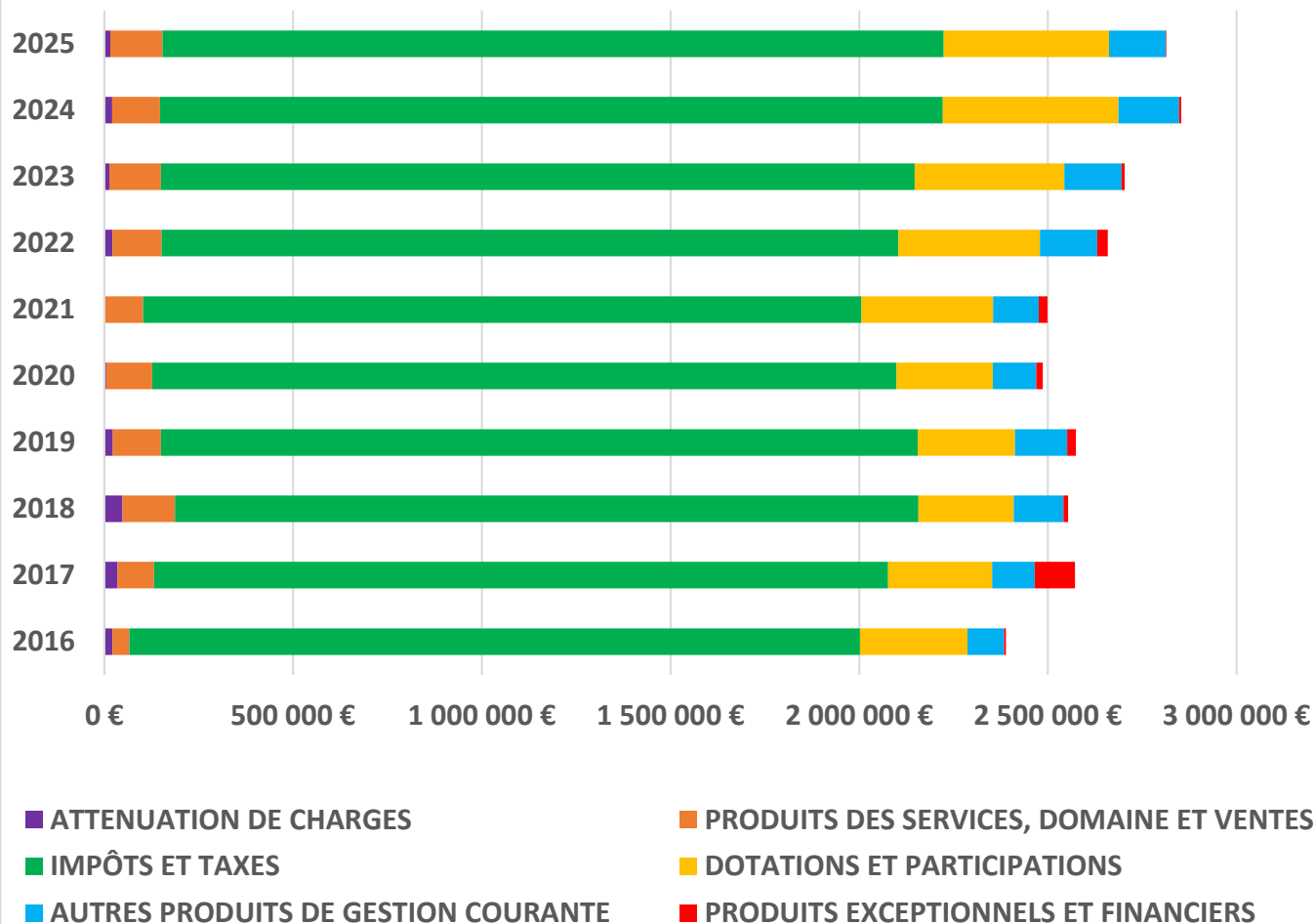
Enfin, l'excédent reporté du résultat de 2024 pour l'année 2025, faisant suite à la décision du Conseil municipal du 25 mars 2025, est de 400 000 €.





Bilan des recettes de fonctionnement :

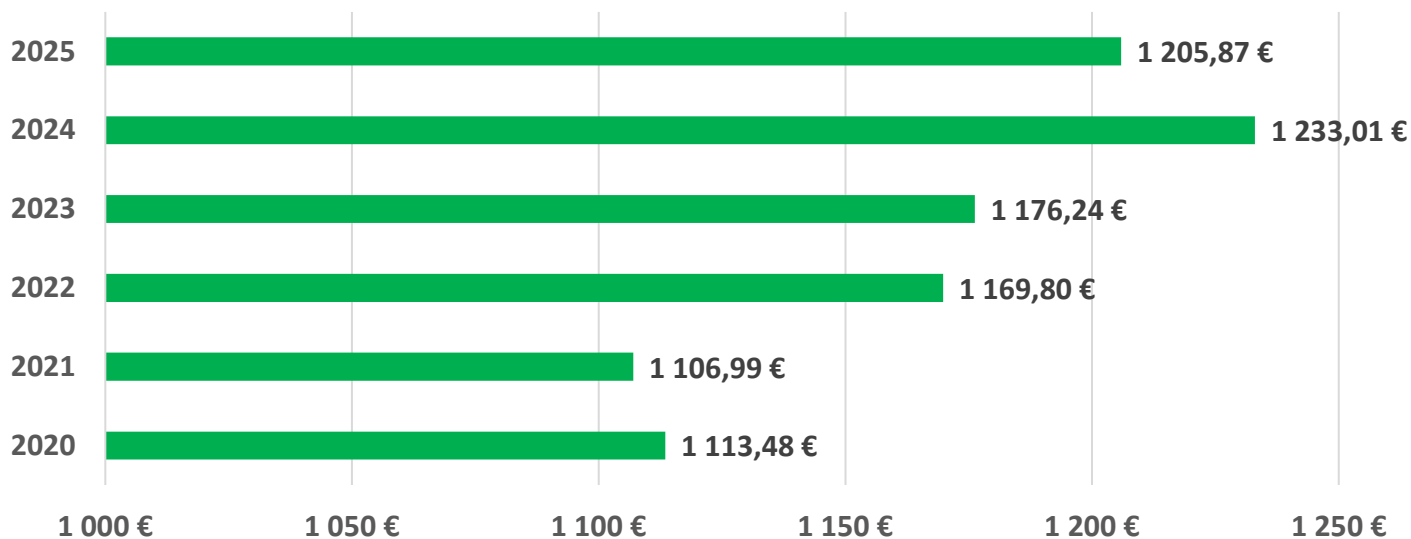
EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (HORS REPORTS)



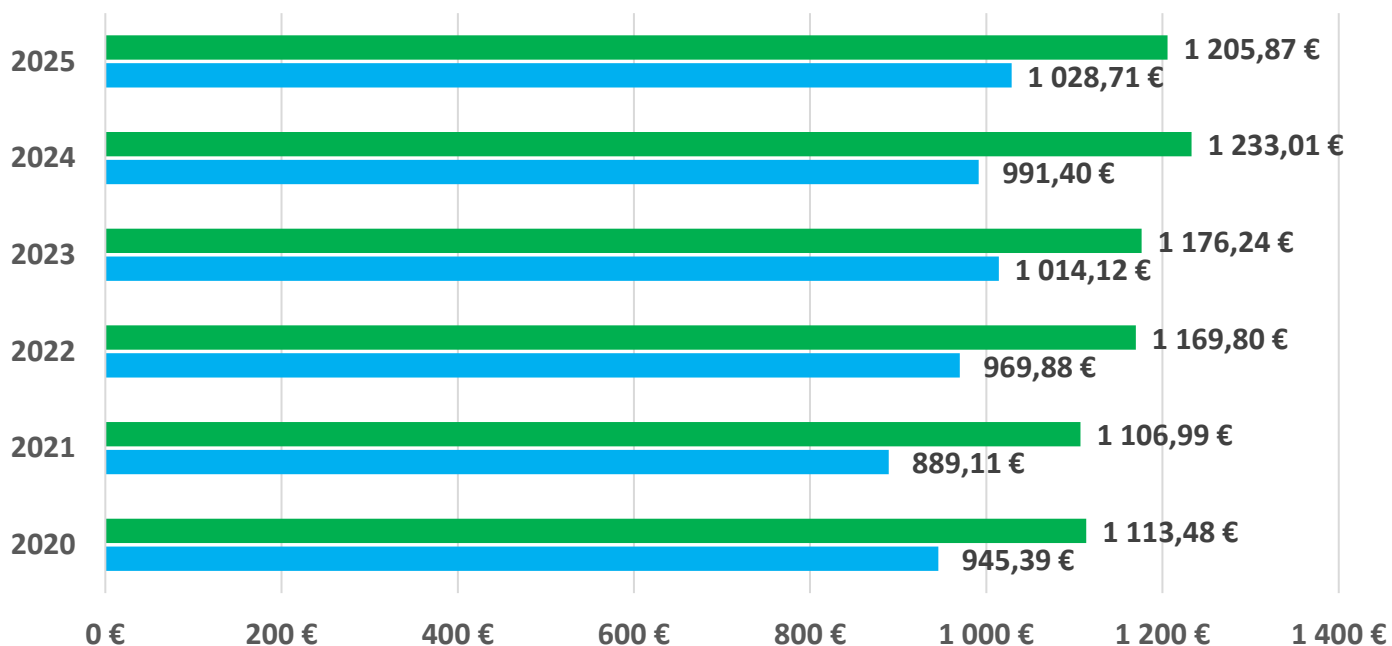
RATIO LEGAL		2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES REELLES DE FONCTION. PAR HABITANT	RECETTES REELLES DE FONCTION.	2 498 469 €	2 658 945 €	2 702 992 €	2 853 195 €	2 813 284 €
	POPULATION	2257	2273	2298	2314	2333
	TOTAL	1 106,99 €	1 169,80 €	1 176,24 €	1 233,01 €	1 205,87 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT



RECETTES / DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT



Bilan de la section de fonctionnement :

Les recettes réelles atteignent 2 813 284,19 € contre 2 400 001,43 € de dépenses, permettant d'obtenir un **excédent brut** de **413 282,76 €**. En y ajoutant les excédents des exercices précédents reportés, de 400 000 €, la section atteint un **résultat positif** de **813 282,76 €**.

Cette somme servira à financer les dépenses obligatoires d'investissement, à financer le fonctionnement et dégager un autofinancement pour l'investissement.





3) DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

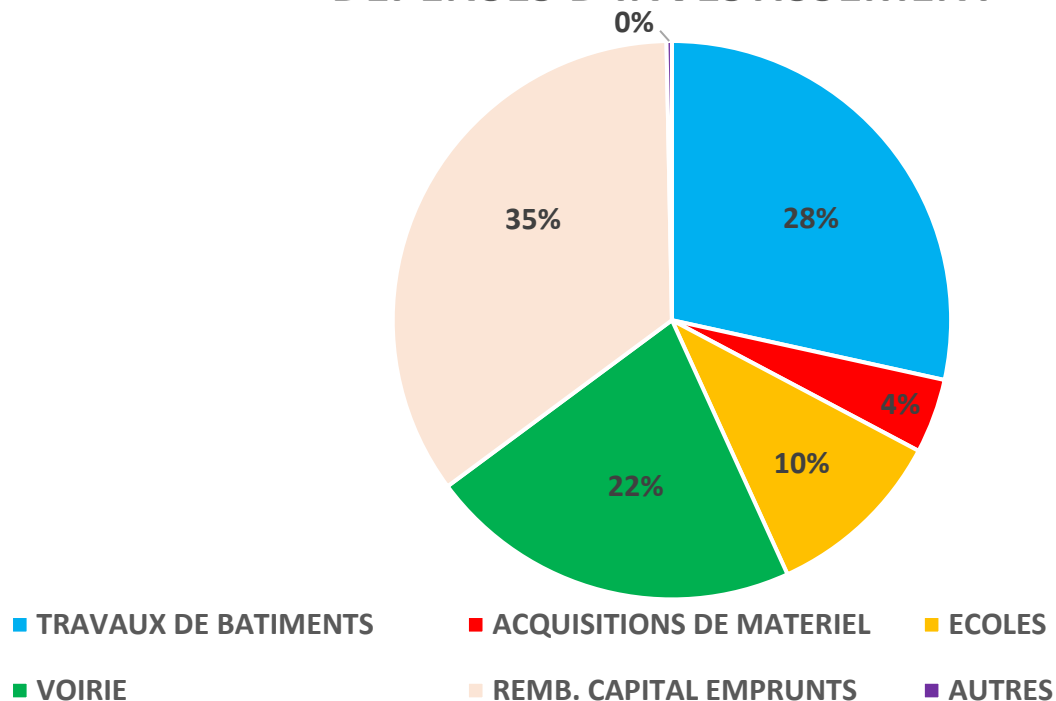
Chiffres clés : 517 784,86 € de dépenses d'investissement (contre 414 330,18 € en 2024), hors report de déficit antérieur (-75 283,24 € en 2025 contre -198 305,77 € en 2024 et -472 920,47 € en 2023).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 - PROJETS				
OPERATION	TYPE	BUDGET PRIMITIF	REALISATIONS	RESTES A REALISER
220	TRAVAUX DE BATIMENTS	274 124,73 €	147 251,03 €	4 200 €
230	ACQUISITIONS MATERIEL, MOBILIER URBAIN	80 869 €	22 351,40 €	43 050,13 €
245	CIMETIERE	15 000 €	0 €	10 634,40 €
262	ECOLES	56 468,27 €	54 112,63 €	672 €
267	VOIRIE	129 931,12 €	112 106,96 €	3 000 €
TOTAL OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		556 493,12 €	335 822,02 €	61 556,53 €

Les dépenses d'investissement, reprenant en partie les restes à réaliser 2024, se regroupent autour des grandes opérations définies ci-dessus, mais comprennent également le remboursement du capital des emprunts pour 179 642,84 €, ainsi qu'une opération d'ordre budgétaire (opération simplement comptable) pour 1 620 € correspondant à l'intégration à l'inventaire d'une étude liée à la cour d'école élémentaire en 2021.

En 2024, aucune taxe d'aménagement n'a été perçue pour des projets d'aménagement au sein de la zone d'activités de Prahecq. Dès lors, comme pour l'exercice précédent, aucun reversement à la CAN n'a été nécessaire (contre 10 233,50 € en 2023 du fait des encaissements de 2022).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT





a) Répartition des opérations d'investissement :

TRAVAUX DE BATIMENTS		
PROJET	DEPENSES	RàR
CHATEAU DE LA VOUTE – MISE HORS D'EAU	26 816,94 €	0 €
CHATEAU DE LA VOUTE – DESORDRES DE LA TOUR	59 984,40 €	0 €
SALLE POLYVALENTE - HUISSERIES EXTERIEURES	21 441,18 €	0 €
COMPLEXE SPORTIF – HUISSERIES EXTERIEURES	27 426,42 €	0 €
ALARME MEDIATHEQUE	1 651,39 €	0 €
LOGEMENTS	9 930,70 €	4 200,00 €
TOTAL	147 251,03 €	4 200,00 €

ACQUISITIONS DE MATERIELS ET MOBILIERS		
PROJET	DEPENSES	RàR
REMORQUE FRIGO	11 009,00 €	0 €
ROBOT TONTE – COMPLEXE SPORTIF	0 €	18 458,16 €
FOUR – RESTAURANT SCOLAIRE	0 €	18 156,36 €
PARCOURS JEUX POUR ENFANTS – PARC DU CHATEAU	9 540,90 €	0 €
REMPLACEMENT JEUX – PARC DU CHATEAU	0 €	6 435,61 €
RADAR PEDAGOGIQUE	1 752,00 €	0 €
MOBILIER DIVERS	49,50 €	0 €
TOTAL	22 351,40 €	43 050,13 €

CIMETIERE		
PROJET	DEPENSES	RàR
COLOMBARIUM	0,00 €	10 634,40 €
TOTAL	0,00 €	10 634,40 €

ECOLES		
PROJET	DEPENSES	RàR
PREAUX & PHOTOVOLTAIQUE – MAITRISE D'ŒUVRE	5 916,36 €	672,00 €
PREAUX & PHOTOVOLTAIQUE – TRAVAUX	48 195,27 €	0,00 €
TOTAL	54 112,63 €	672,00 €

VOIRIE		
PROJET	DEPENSES	RàR
AMENAGEMENT AIRE DE CAMPING-CARS	64 931,12 €	0,00 €
REPRISE ENROBE RUE DU CHATEAU	47 175,84 €	0,00 €
TOTAL	112 106,96 €	0,00 €

b) Emprunts :

Type	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capital d'emprunts	142 964,98 €	147 263,81 €	155 068,03 €	169 767,04 €	174 615,60 €	179 642,84 €

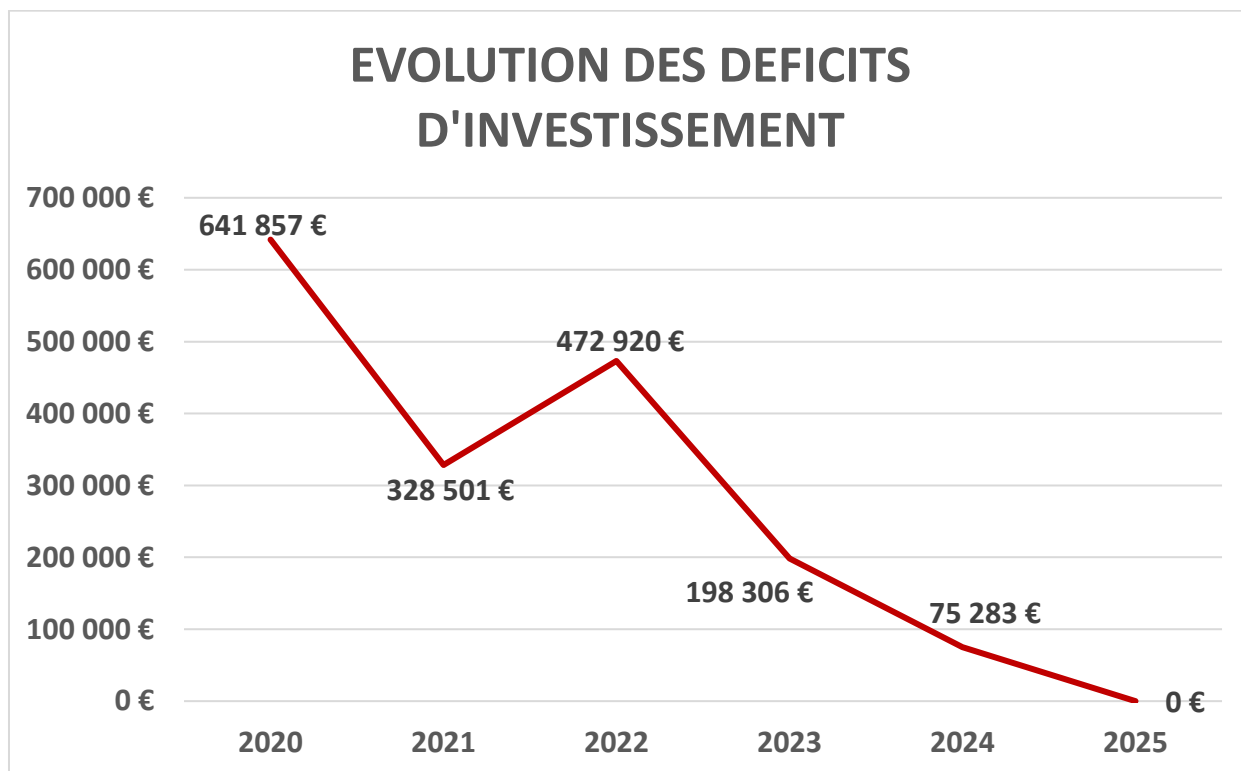
Le remboursement du capital des emprunts est en augmentation au cours de l'exercice 2025, à l'inverse de la part de remboursement des intérêts (voir ci-avant : dépenses de fonctionnement). Aucun nouvel emprunt n'a été effectué durant l'exercice.



Un état détaillé des emprunts et de l'endettement sera développé ci-après (VII et VIII).

c) Déficits antérieurs :

La Commune a démarré l'exercice avec un déficit cumulé d'investissement des exercices précédents de 75 283,24 € contre 198 305,77 € début 2024). A la fin de l'exercice 2025, l'objectif d'apurement du déficit comptable a été atteint, celui-ci étant totalement résorbé à la fin de l'exercice. Un excédent est même dégagé à hauteur de 265 173,89 €.





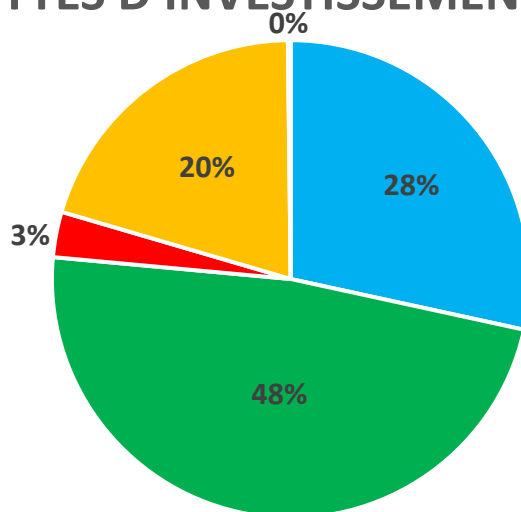
4) RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chiffres clés : 858 241,99 € de recettes d'investissement (contre 537 352,71 € en 2024). Ces ressources sont entièrement des ressources propres de la Commune ou bien des subventions et dotations, aucun emprunt n'ayant été réalisé au cours de l'exercice.

Recettes	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025
OPERATIONS D'ORDRE	12 248,85 €	30 492,56 €	0 €	3 240 €	1 620 €
DOTATIONS	802 176,00 €	480 563,17 €	575 193,17 €	473 665,56 €	682 625,50 €
SUBVENTIONS	205 622,26 €	71 724,37 €	87 022,17 €	60 447,15 €	173 976,49 €
EMPRUNTS ET CAUTIONS	345 599,13 €	95 075,00 €	700 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT	1 365 646,24 €	677 855,10 €	662 915,34 €	537 352,71 €	858 241,99 €

Les recettes d'investissement sont en forte augmentation du fait du financement de reliquat de déficit d'investissement des exercices antérieures, du dégagement de marges d'autofinancement accrues (412 429,66 €) et de la perception de subventions liées aux projets d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025



- Financement dépenses obligatoires (chap. Dotations)
- Autofinancement (chap. Dotations)
- FCTVA & Taxe d'aménagement (chap Dotations)
- Subventions
- Autres

a) Opérations d'ordre :

Les opérations d'ordre 2025 correspondent à l'inscription de la recette de cession d'une parcelle pour 20 € ainsi qu'un titre (opération simplement comptable) pour 1 620 € correspondant à l'intégration à l'inventaire d'une étude liée à la cour d'école élémentaire en 2021. Au budget primitif 2025 était inscrit un virement de fonds de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, c'est-à-dire l'autofinancement de la Commune, à hauteur de 363 226 €. Il est à noter



que l'autofinancement, bien qu'inscrit au budget primitif (compte 021), ne peut être retranscrit en recettes d'investissement sur le Compte Financier Unique (CFU - anciennement compte administratif).

Les fonds, bien existants, demeurent comptablement en section de fonctionnement.

b) Dotations :

Le chapitre dit « dotations » comporte des recettes réparties en 2025 sur trois postes :

- Le Fonds de Compensation de la TVA (récupération de la TVA par la Collectivité à hauteur de 16,404% sur une partie des dépenses d'investissement de l'année précédente).
- Les produits de la taxe d'aménagement : la Commune perçoit l'intégralité des recettes liées à la taxe d'aménagement puis reverse à la CAN la part des recettes liées à la zone d'activité de Prahecq (aucun reversement à effectuer en 2024).
- L'excédent de fonctionnement du capital : il s'agit ici de recettes à inscrire de façon obligatoire et en priorité sur les autres, car correspondent au montant des déficits antérieurs ainsi qu'aux restes à réaliser de l'année passée. Cet article permet d'inscrire budgétairement un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour financer les projets, emprunts, etc. Il s'agit d'une forme d'autofinancement à la fois inscrite au budget primitif et au CFU. Ainsi, 412 429,66 € ont été viré en excédent de fonctionnement pour servir d'autofinancement. Le reliquat correspond aux dépenses obligatoires (déficits et restes à réaliser).

<u>Recettes</u>	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025
FCTVA	89 943,71 €	93 340,67 €	71 010,04 €	26 511,96 €	23 018,97 €
Taxe aménagement	31 164,14 €	27 555,76 €	26 383,03 €	15 306,60 €	3 378,51 €
Excédent fonctionnement	717 176 €	359 666,74 €	477 800,10 €	431 847 €	656 228,02 €
TOTAL DOTATIONS	838 283,85 €	480 563,17 €	575 193,17 €	473 665,56 €	473 665,56 €

c) Subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement reçues en 2025 sont liées en majeure partie aux projets lancés en 2024 et dont l'exécution a été finalisée en 2025 ou bien dont la finalisation du dossier de demande de versement de subvention s'est achevée en 2025 (préaux photovoltaïques, huisseries des salles de sports, réhabilitation du Château de la Voûte, aménagement de l'aire de camping-cars).

<u>Recettes</u>	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025
Département	52 753,66 €	0 €	13 413 €	0 €	67 192,49 €
CAN – PACT 3	49 536,60 €	1 500 €	7 583,48 €	24 904,13 €	51 884 €
DETR	0 €	0 €	51 524€	12 994 €	0 €
DSIL	0 €	0 €	7 583 €	0 €	0 €
SIEDS	0 €	0 €	6 918,69 €	22 549,02 €	54 900 €
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	205 622,26 €	71 724,37 €	87 022,17 €	60 447,15 €	173 976,49 €

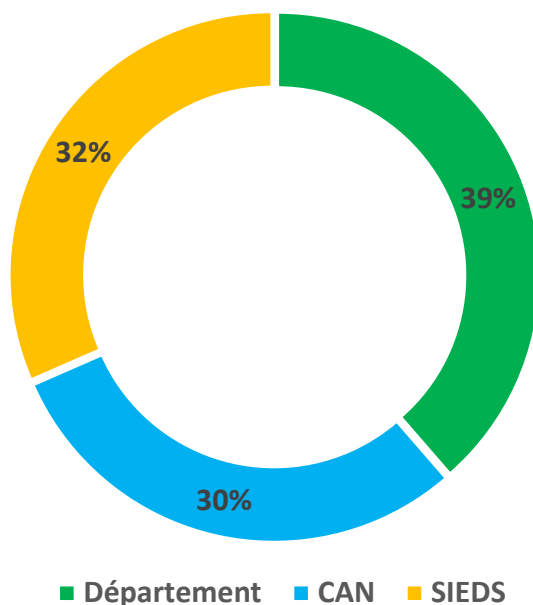
La Communauté d'Agglomération du Niortais ainsi que la SIEDS ont pu être des soutiens financiers importants sur l'exercice 2025 grâce respectivement au PACT 3 et au Fond de Soutien Départemental. Le SIEDS a lui financé les préaux et installations photovoltaïques à hauteur de 60% du montant initial prévu Hors Taxes des installations.

L'Etat a été sollicité pour des projets dont la finalisation interviendra courant 2026. Ces subventions seront inscrites en restes à réaliser (recettes) pour un total de 28 194 €.





REPARTITION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT



d) Emprunts :

Aucun emprunt n'a été réalisé au cours de l'exercice.

e) Restes à réaliser :

PROJET	SUBVENTION	RESTE
Rénovation de bâtiments publics	DETR	18 997 €
Réhabilitation de logements	DETR	9 197 €
TOTAL		28 194 €

Bilan de la section d'investissement :

Les recettes d'investissement atteignant 858 241,99 € contre 517 784,86 € de dépenses, la section d'investissement enregistre un **excédent brut** de **340 457,73 €**.

Compte tenu du déficit des exercices antérieurs à reporter, d'un montant de 75 283,24 €, le déficit est totalement apuré et un **excédent net** de **265 173,89 €** est dégagé.

Les **restes à réaliser** étant composés de 61 556,53 € en dépenses et 28 194 € en recettes, ce sont **33 362,53 €** qui seront inscrits en dépenses obligatoires à financer sur le prochain budget.

Déduction faite de cette somme, le **résultat cumulé** de la section atteint **231 811,36 €**.





IV/ BUDGET CONSOLIDE

L'étude du budget consolidé nécessite l'intégration des budgets du CCAS et de la Régie photovoltaïque au budget principal comme suit :

BUDGET PRINCIPAL			
INVESTISSEMENT	CREDITS OUVERTS	REALISATION	RESTES A REALISER
Dépenses	815 039,20 €	517 784,86 €	61 556,53 €
Recettes	1 153 052,02 €	858 241,99 €	28 194,00 €
FONCTIONNEMENT	CREDITS OUVERTS	REALISATION	RESTES A REALISER
Dépenses	3 076 626,00 €	2 400 001,43 €	0,00 €
Recettes	3 076 626,00 €	2 813 284,19 €	0,00 €

BUDGET CCAS - PREVISIONNEL			
INVESTISSEMENT	CREDITS OUVERTS	REALISATION	RESTES A REALISER
Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	CREDITS OUVERTS	REALISATION	RESTES A REALISER
Dépenses	9 531,80 €	6 885,31 €	0,00 €
Recettes	9 531,80 €	5 420 €	0,00 €

BUDGET REGIE PHOTOVOLTAIQUE - PREVISIONNEL			
INVESTISSEMENT	CREDITS OUVERTS	REALISATION	RESTES A REALISER
Dépenses	74 970,00 €	34 796,50 €	0,00 €
Recettes	74 970,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	CREDITS OUVERTS	REALISATION	RESTES A REALISER
Dépenses	3 770,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes	3 770,00 €	0,00 €	0,00 €

BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES - PRESENTATION AGREEE			
INVESTISSEMENT	CREDITS OUVERTS	REALISATION	RESTES A REALISER
Dépenses	890 009,20 €	552 581,36 €	61 556,53 €
Recettes	1 228 022,02 €	858 241,99 €	28 194,00 €
FONCTIONNEMENT	CREDITS OUVERTS	REALISATION	RESTES A REALISER
Dépenses	3 089 927,80 €	2 406 886,74 €	0,00 €
Recettes	3 089 927,80 €	2 818 704,19 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES	3 979 937,00 €	2 959 468,10 €	61 556,53 €
TOTAL DES RECETTES	4 317 949,82 €	3 676 946,18 €	28 194,00 €





V/ CREDIT D'INVESTISSEMENT

Néant

VI/ NIVEAU D'EPARGNE

		2021	2022	2023	2024	2025
EPARGNE DE GESTION (Hors intérêts de la dette Chap 66 – 014 et Chap 67)	RECETTES REELLES DE FONCT. RETRAITEES	2 498 468,67 €	2 609 333,85 €	2 682 589,34 €	2 826 524,74 €	2 796 296,12 €
	DEPENSES REELLES DE FONCT. RETRAITEES	1 964 176,34 €	2 159 551,02 €	2 286 813,85 €	2 256 750,01 €	2 364 082,92 €
	TOTAL	534 292,33 €	449 782,83 €	395 775,49 €	569 774,73 €	432 213,20 €

EPARGNE BRUTE (CAF)	EPARGNE DE GESTION	534 292,33 €	449 782,83 €	395 775,49 €	569 774,73 €	432 213,20 €
	INTERET DE LA DETTE	42 536,94 €	38 159,36 €	33 823,63 €	28 975,07 €	23 947,83 €
	TOTAL	576 829,27 €	487 942,19 €	429 599,12 €	598 749,80 €	456 161,03 €

EPARGNE NETTE	EPARGNE BRUTE	576 829,27 €	487 942,19 €	429 599,12 €	598 749,80 €	456 161,03 €
	REMBOURS. DU CAPITAL	147 263,81 €	155 068,03 €	169 767,04 €	174 615,60 €	180 342,84 €
	TOTAL	429 565,46 €	332 874,16 €	259 832,08 €	424 134,20 €	275 818,19 €

L'épargne de gestion constitue l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette (Soustraction des chapitres 66 et 67). Cet élément mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

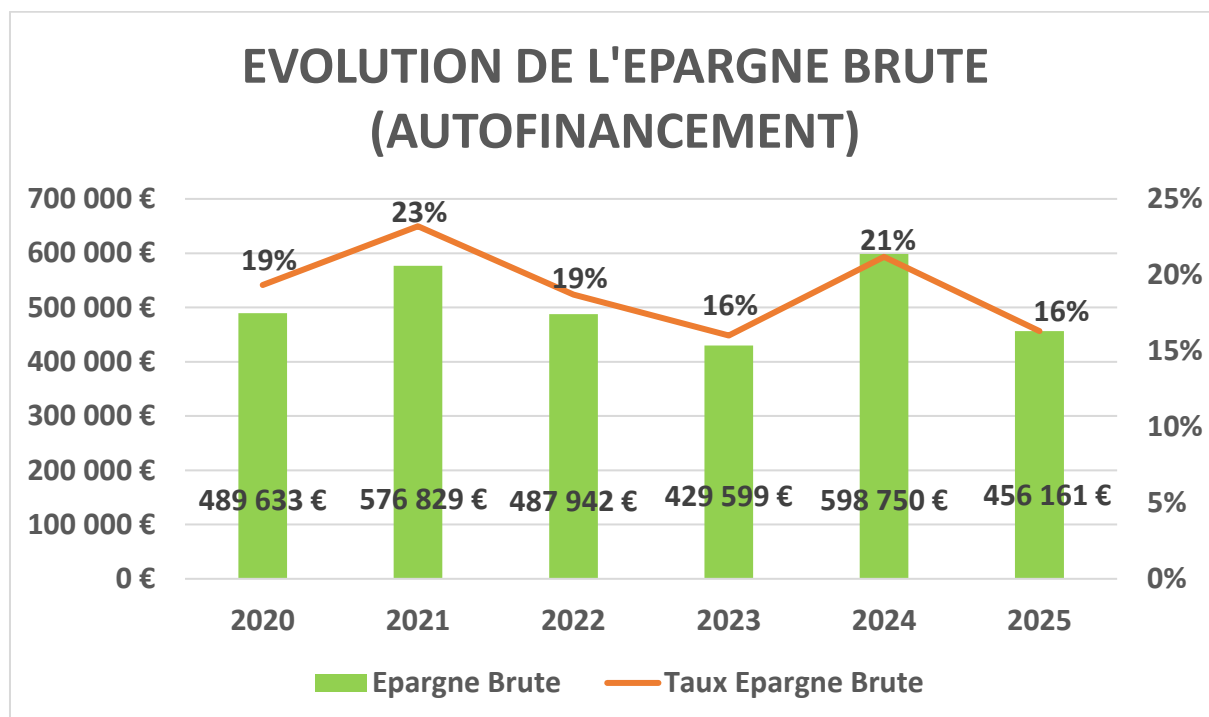
L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (CAF) détermine l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement dont les intérêts de la dette. Cet autofinancement brut est affecté à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et notamment au remboursement du capital de la dette. Elle représente le flux de liquidités dégagé par le fonctionnement récurrent de l'exercice, disponible pour absorber de nouvelles dépenses et couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement. Cet indicateur témoigne de l'aisance de la section de fonctionnement.

L'épargne nette est obtenue à partir de l'épargne brute après déduction des remboursements de l'annuité de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des





remboursements de dette. L'épargne nette reflète l'exploitation de la collectivité et permet de dégager de l'autofinancement, la part de remboursement en capital pour disposer de l'information sur la réelle disponibilité pour investir ou pour emprunter.



		2021	2022	2023	2024	2025
TAUX EPARGNE NETTE	EPARGNE NETTE	344 491,58 €	256 555,44 €	259 832, 08 €	424 134,20 €	275 818,19 €
	RECETTES REELLES DE FONCT.	2 498 468,67 €	2 609 333,85 €	2 682 589,34 €	2 826 524,74 €	2 796 296,12 €
	TOTAL	13,79%	9,83%	9,69%	15,01%	9,86%

TAUX EPARGNE BRUTE	EPARGNE BRUTE	576 829,27 €	487 942,19 €	429 599,12 €	598 749,80 €	456 161,03 €
	RECETTES REELLES DE FONCT.	2 486 337,09 €	2 609 333,85 €	2 682 589,34 €	2 826 524,76 €	2 796 296,12 €
	TOTAL	23,09%	18,70%	16,01%	21,18%	16,31%

VII/ NIVEAU D'ENDETTEMENT

Après avoir éteint un emprunt en 2016 et trois emprunts en 2017 et compte tenu de la souscription d'un emprunt de 200 000€ sur 15 ans en fin d'année 2018 et d'un emprunt de 95 075 € en 2022, la Commune est liée par cinq emprunts comme suit :





- Emprunt auprès de la Caisse d'Épargne contracté en 2007 – emprunt de 1 000 000€ sur 240 mois (Construction de logements sociaux) – taux fixe de 4,78% l'an,
- Emprunt auprès du Crédit Agricole contracté en 2016 – emprunt de 1 000 000€ sur 180 mois (Construction du centre socio-éducatif et de loisirs de la Voûte) – taux fixe de 2,13% l'an,
- Emprunt auprès de la Caisse d'Épargne contracté en 2017 – emprunt de 245 000€ sur 180 mois (Acquisition du cabinet médical) – taux fixe de 1,37% l'an,
- Emprunt auprès de la Caisse d'Épargne contracté en 2018 – emprunt de 200 000€ sur 180 mois (Dépenses d'investissement diverses) – taux fixe de 1,48% l'an.
- Emprunt auprès du Crédit agricole en 2022 – emprunt de 95 075 € sur 84 mois (acquisition véhicule lourd) – taux fixe 0,42% l'an.

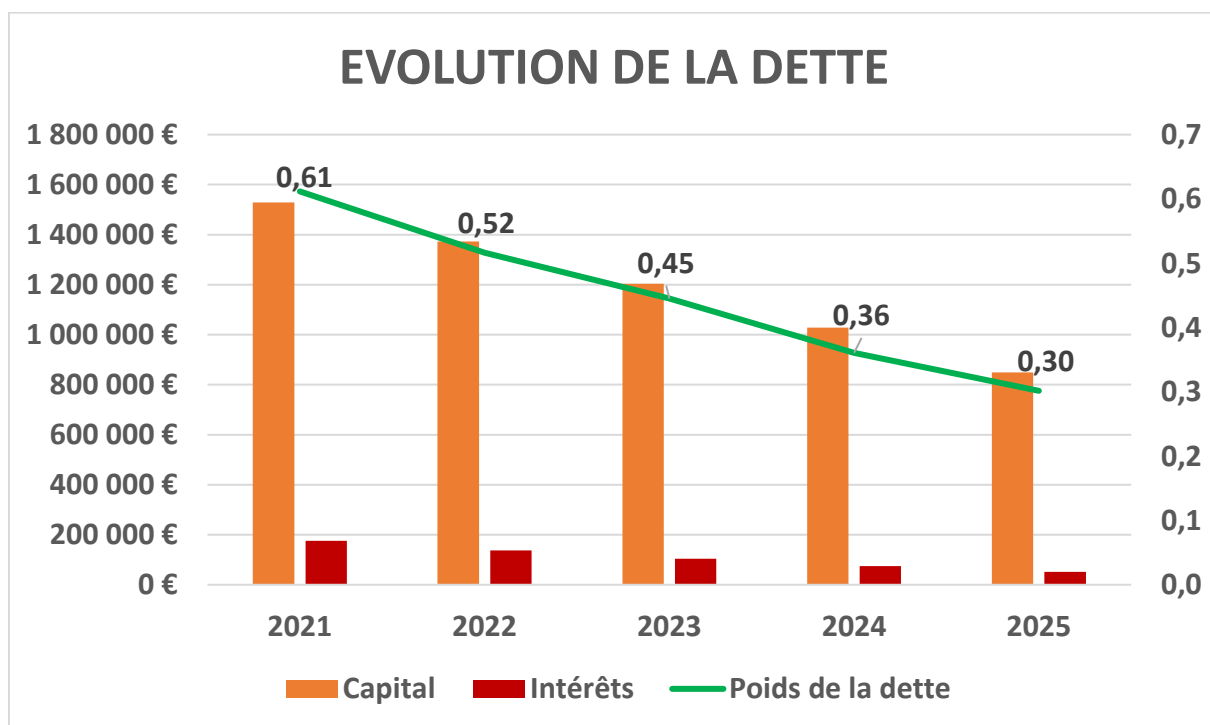
L'annuité de la dette s'élève en 2025 à 203 590,67 € (identique depuis 2023 ; 193 227,39 € en 2022). Elle sera encore identique en 2026 et 2027.

DETTE	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Capital	1 528 206,67 €	1 373 138,64 €	1 203 371,60 €	1 028 756,00 €	848 413,16 €
Intérêts	175 839,19 €	137 679,83 €	103 856,20 €	74 881,13 €	50 933,30 €
Reste dû	1 704 045,86 €	1 510 818,47 €	1 307 227,80 €	1 103 637,13 €	899 346,46 €

La dette globale (capital + intérêts) s'élève au 31 décembre 2025 à 899 346,46 € (contre 1 103 637,13 € fin 2024). Avec un encours à hauteur de 848 413,16 €, la dette par habitant (population dite DGF de 2333 habitants en 2025) tombe à 363,66 € (441,34 € en 2024).

RATIO	2022	2023	2024	2025
Dette par habitant	604,11 €	523,66 €	441,34 €	363,66 €

Le poids de la dette correspondant à l'encours (capital restant à payer) divisé par les recettes réelles de fonctionnement, diminue également à **0,30** contre 0,36 en 2024, 0,45 en 2023 et 0,52 en 2022 (seuil d'alerte à **1,8**). Cette diminution s'explique par l'allègement progressif de la dette d'une part et le dynamisme des recettes de fonctionnement d'autre part.





VIII/ CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La Capacité de désendettement (CAPDES) permet de mesurer le nombre d'années nécessaire à la Commune pour éteindre sa dette si elle décidait d'affecter son épargne brute c'est-à-dire la différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement (dont les intérêts de la dette) :

- 2022 : 2,95 années
- 2023 : 3,04 années
- 2024 : 1,84 années
- 2025 : 1,97 années

Il est à noter que le seuil de vigilance se situe autour de 10 ans, montrant un endettement faible de la Commune. La moyenne de la strate est de 3,09 ans.

IX/ NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Taux en vigueur :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :
Commune de Prahecq : 37,94%
Moyenne nationale 2024 : 39,70% (39,42% en 2023)
Taux plafond : 98,55%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :
Commune de Prahecq : 78,61%
Moyenne nationale 2024 : 40,67 (50,82% en 2023)
Taux plafond : 127,05%
- **Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 13,85%**
Taux plafond : 25%

Le taux de taxe foncière non bâti de la Commune demeure inchangé depuis plus de 20 ans. Le taux de taxe foncière bâti reste inchangé depuis 2020.

X/ EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

La Commune compte, au 31 décembre 2025, 28 agents dont 25 titulaires et 5 non titulaires parmi lesquels un agent stagiaire en cours de titularisation, trois contractuels pour accroissement temporaire d'activité et un apprenti. L'ensemble des postes représente ainsi 22,24 ETP (Equivalent Temps Plein).

FILIERE	TITULAIRE		NON TITULAIRE	
	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
Administrative	5	0	0	0
Technique	12	5	1	0
Culturelle	0	0	0	0
Animation	1	0	0	2
Médico-sociale	0	1	0	1
TOTAL	18	6	1	3